



# ASSEMBLEE DES REGULATEURS DES TELECOMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE

-----  
4<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Régulateurs  
-----

## RESOLUTION N°0004/ARTAC/CR du 05 avril 2019.-

*Portant adoption du Plan d'actions et de Budget de l'ARTAC pour l'exercice 2019*

### LA CONFERENCE DES REGULATEURS DE L'ASSEMBLEE DES REGULATEURS DES TELECOMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE (ARTAC),

Réunie en sa 4<sup>ème</sup> session ordinaire les 4 et 5 avril 2019, à Douala, au Cameroun,

- Vu la Résolution n°00003/ARTAC du 7 août 2018 portant amendement des Statuts de l'ARTAC ;
- Vu la Résolution n°000001/ARTAC/CR du 5 avril 2019 portant amendement du Règlement intérieur de l'ARTAC ;
- Vu la Résolution n°000003/ARTAC/CR du 5 avril 2019 portant adoption du Règlement financier de l'ARTAC ;

Après examen des documents de projets de Plan d'actions et de budget 2019 de l'ARTAC, présentés par le Secrétariat Permanent et délibération

#### ADOpte EN L'ETAT

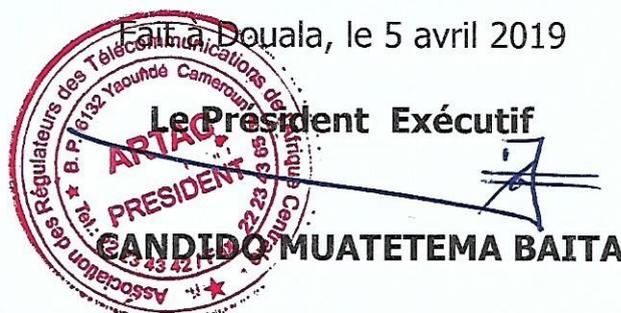
Le Plan d'actions de l'ARTAC pour l'exercice budgétaire 2019 et le budget y afférent, **équilibré en recettes et en dépenses à la somme de cent trente-cinq millions (135.000.000) de Francs CFA.**

#### CHARGE

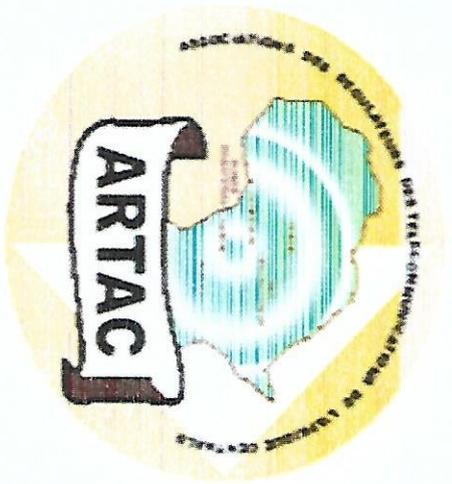
Le Président Exécutif et le Secrétaire Permanent de l'ARTAC de mettre en œuvre, chacun en ce qui le concerne, ce plan d'actions et d'exécuter le budget y relatif, joints à la présente Résolution, conformément aux Statuts, Règlement intérieur et Règlement financier de l'ARTAC.

Fait à Douala, le 5 avril 2019

Le Président Exécutif



CANDIDO MUATETEMA BAITA



**Assemblée des Régulateurs des  
Télécommunications de l'Afrique  
Centrale**

**ANNEXE I A LA RESOLUTION N° 0004/ARTAC/CR DU 05 AVRIL 2019**

**PLAN D' ACTIONS ET DE BUDGET ARTAC  
2019**

L'ARTAC, dans le préambule de ses statuts, reconnaît l'importance des télécommunications dans la croissance économique et le développement socio-économique.

L'ARTAC reconnaît également la nature toujours plus mondialisée des réseaux et services des télécommunications ainsi que le besoin d'une réglementation adéquate en vue de promouvoir de manière optimale et ordonnée le développement des services et réseaux de télécommunications dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

C'est ainsi qu'elle s'est fixée comme objectifs :

- L'élaboration et l'harmonisation des réglementations en matière de fourniture et de tarification des services de télécommunications dans les Etats de la sous-région.
- La facilitation des échanges d'idées, d'opinions et d'expériences parmi les membres sur tous les aspects de la réglementation du secteur des télécommunications

Le plan d'action décline les priorités établies pour l'année 2019 en vue d'une harmonisation des outils de régulation dans la sous-région ainsi qu'une coopération fructueuse et mutuellement bénéfique entre les régulateurs afin de contribuer à la réalisation du marché commun africain.

#### **A. OBJECTIF**

Le plan vise à mener des actions en vue du développement des réseaux et des services de télécommunications rapides, fiables, sécurisés, abordables et efficaces au sein de la Communauté. Il vise également l'intégration du marché commun des télécommunications et TIC en vue de la croissance économique des Etats de l'Afrique Centrale.

#### **B. MISSION**

Optimiser les cadres politique, juridique, technique, économique et financier existants en vue de favoriser le développement des réseaux et services de communications électroniques en Afrique Centrale.

#### **C. ACTIVITES**

Les activités à mener se structurent en quatre domaines d'intervention ci-après.

## **1. Activité N°1 : Renforcement institutionnel et organisationnel de l'ARTAC**

L'objectif est de renforcer l'ARTAC comme une institution reconnue internationalement et une institution efficace

Les actions à mener sont entre autres :

- mettre à jour du cadre juridique de l'ARTAC (Relance du dossier de signature de l'Accord de Siège avec le gouvernement du pays garant, Ratification et signature de son acte constitutif par les Etats membres, Faire de l'ARTAC une institution spécialisée de la CEMAC, CEEAC, UAT, UIT, UA, actualisation des textes organiques de l'ARTAC, ouverture de l'ARTAC à d'autres acteurs, etc. ...);
- renforcer des procédures de gestion administrative et financière de l'ARTAC ;
- mettre en place les outils d'échanges d'information et de communication (Site Web, Points focaux ...);
- mener les campagnes de sensibilisation des membres et susciter l'adhésion de nouveaux membres ;
- assurer le fonctionnement harmonieux du secrétariat permanent.

## **2. Activité N°2 : Harmonisation des politiques et des cadres réglementaires des TIC / Télécommunications dans la sous-région CEEAC**

- Elaborer des lignes directrices et des projets d'accords bilatéraux ou multilatéraux pour la coordination des fréquences aux frontières dans les pays de la sous-région Afrique Centrale ;
- Elaborer les propositions de positions communes sur les points inscrits à l'ordre du jour de la conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) pour les pays de la sous-région Afrique Centrale ;
- Elaborer des lignes directrices et des mécanismes opérationnels pour la réduction des tarifs de roaming et la signature des accords d'itinérance sur les réseaux mobiles des pays de la sous-région Afrique Centrale ;
- Harmoniser les cahiers de charges des opérateurs de la sous-région.

## **3. Activité N°3 : Promotion des échanges d'expériences et renforcement des capacités des ressources humaines sur les sujets d'intérêts communs**

- Organiser des séminaires/ateliers sur les questions nouvelles ou émergentes du domaine des technologies de l'information et de la communication dans la sous-région ;
- Mettre en place une plate-forme d'échanges entre les membres sur tous les aspects de la réglementation du secteur des télécommunications.



**4. Activité N°4 : Renforcement du partenariat avec les organisations régionales et internationales (UIT, UAT, CEMAC, CEEAC, ARTAO, TRASA, Groupe Banque Mondiale, CIO, COPTAC, FRATEL, OCL, ... )**

- Collaborer et coopérer avec la Communauté Economique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en vue de la réalisation des objectifs inscrits dans leur traité d'intégration économique et sociale au niveau sous régional ;
- Collaborer et coopérer avec l'Union africaine des Télécommunications (UAT) pour le développement rapide du secteur de l'information et de la communication en Afrique ;
- Collaborer et coopérer avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour le développement mondial des télécommunications ;
- Etablir une coopération avec les organisations régionales (TRASA, ARTAO, ARICEA, CAB, ... ) ;
- Collaborer et coopérer avec toute autre organisation régionale ou internationale des télécommunications dont les objectifs concourent à la réalisation des missions de l'ARTAC.



**D. MARRIGE DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET**

N°	Activités	Objectifs	Tâches	Actions	Moyens nécessaires	Coûts									
1	Renforcement institutionnel et organisationnel de l'ARTAC	renforcer l'ARTAC comme une institution reconnue internationalement et une institution efficace	l.1 Mettre à jour du cadre juridique de l'ARTAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relancer le dossier de signature de l'Accord de Siège</li> <li>- Faire de l'ARTAC une institution spécialisée de la CEMAC, CEEAC</li> <li>- Actualiser les textes organiques de l'ARTAC (Amender le règlement intérieur)</li> </ul>	Fournitures de bureau		100 000								
						Consommables informatiques	200 000								
							Carburant	500 000							
								<b>Total Tache l.1</b>		<b>800 000</b>					
								l.2 renforcer la gestion administrative et financière de l'ARTAC	Doter l'ARTAC d'un règlement financier	Fournitures de bureau	50 000				
										Consommables informatiques	100 000				
										<b>Total Tache l.2</b>		<b>150 000</b>			
										l.3 Mettre en place les outils d'échanges d'information et de communication	- Développer un site Internet de l'ARTAC et la messagerie interne	Frais de développement du site web	4 600 000		
												Messagerie interne	3 100 000		
												Fournitures de bureau	50 000		
												Consommables informatiques	50 000		
												<b>Total Tache l.3</b>		<b>7 800 000</b>	
												l.4 Mener les campagnes de sensibilisation des membres et susciter l'adhésion de nouveaux membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser des visites de prise de contact et de sensibilisation auprès des Régulateurs</li> <li>- Promouvoir l'ARTAC auprès de membres potentiels</li> </ul>	Frais de représentation	4 420 000
														Frais de mission	7 280 000
														Frais de transport	14 320 000
<b>Total Tache l.4</b>		<b>26 020 000</b>													
l.5 Assurer le fonctionnement de l'ARTAC	Coordonner les activités du Secrétariat Permanent	Micro-ordinateurs complets (2)	800 000												
		Onduleurs APC	200 000												
		Ordinateurs portables (2)	1 000 000												
		Imprimantes HP Laser JetPro 200 coloris MFPM 276 (2)	600 000												
		Photocopieur image RUNNER 2525	1 000 000												
		Fax professionnel	250 000												
		Abonnements téléphoniques (national et international)	100 000												
		Connexion Internet	250 000												
		Abonnement Canal +	500 000												
		Ecrans de télévision (2)	500 000												
		Réfrigérateurs (2)	400 000												
		Avantages accordés au personnel du Secrétariat Permanent	12 000 000												
				<b>7</b>											

			Consommables informatiques	1 000 000
			Fournitures de bureaux	350 000
			Factures eau, électricité, téléphone et internet	1 200 000
			Entretien et maintenance des équipements (téléphone climatisation, photocopieurs ordinateurs et site web)	2 000 000
			Commodités	1 000 000
			Carburant et lubrifiant	1 500 000
			Autres charges	4 780 000
			Contribution aux frais d'organisation des réunions	10 000 000
			Frais de représentation	1 360 000
			Frais de mission	2 240 000
			Frais de transport	3 500 000
		<b>Total Tache I.5</b>		<b>46 530 000</b>

II	Harmonisation des politiques et des cadres réglementaires des TIC / Télécommunications dans la sous-région CEEAC	Elaborer des lignes directrices et des projets d'accords bilatéraux ou multilatéraux pour la coordination des fréquences aux frontières dans les pays de la sous-région Afrique Centrale	II.1 Mettre en œuvre la résolution sur la coordination des fréquences aux frontières	Mettre en place le groupe de travail sur la coordination des fréquences	Fournitures de bureau	50 000
				Organiser les réunions des experts	Consommables informatiques	50 000
				Elaborer les projets de directive et d'accord de coordination des fréquences et suivre la mise en œuvre	Frais de mission	1 680 000
					Frais de transport	800 000
					Fournitures de bureau	50 000
					Consommables informatiques	50 000
		<b>Total Tache II.1</b>				<b>5 680 000</b>
II	Elaborer des lignes directrices et des mécanismes opérationnels pour la réduction des tarifs de roaming et la signature des accords d'itinérance sur les réseaux mobiles des pays de la sous-région Afrique Centrale		II.2 Mettre en œuvre la feuille de route sur le roaming	Mettre en place le groupe de travail sur le roaming	Fournitures de bureau	50 000
				Organiser les réunions des experts	Consommables informatiques	50 000
				Elaborer les projets de directive sur la réduction du coût du roaming	Contribution aux frais d'organisation des réunions	3 000 000
					Frais de mission	1 680 000
					Frais de transport	1 200 000
					Fournitures de bureau	50 000
					Consommables informatiques	50 000
		<b>Total Tache II.2</b>				<b>6 080 000</b>

II.3 Adopter et mettre en œuvre la résolution sur la préparation de la CMR-19	Mettre en place le groupe de travail de préparation de la CMR-19	Fournitures de bureau	50 000
	Organiser les réunions du groupe de travail	Consommables informatiques	50 000
		Contribution aux frais d'organisation des réunions	3 000 000





ASSEMBLEE DES REGULATEURS DES  
TELECOMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE

-----  
4<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Régulateurs  
-----

ANNEXE II A LA RESOLUTION N° 0004 /ARTAC/CR du 05 avril 2019

**BUDGET DES RECETTES ET DEPENSES DE L'ARTAC**

*Exercice 2019*

- I. Budget des recettes
- II. Budget des dépenses
- III. Risques

Libellés	Montant	Observations
<b>I. BUDGET DES RECETTES</b>		
Contributions au Fonds de solidarité	80 000 000	Contribution statutaire des membres
Appui du Régulateur garant	30 000 000	Budget ART Cameroun
Contribution provenant d'autres structures	25 000 000	Autres structures (UIT, UAT, CEEAC, COFED ...)
<b>Total des recettes</b>	<b>135 000 000</b>	<b>Cent vingt millions de francs</b>
<b>II. BUDGET DES DEPENSES</b>		
<b>A. Budget d'investissement</b>		
Micro-ordinateurs complets (2)	800 000	
Onduleurs APC	200 000	
Ordinateurs portables (2)	1 000 000	
Imprimantes hp Laser JetPro 200 coloris MFPM 276 (2)	600 000	
Photocopieur image RUNNER 2525	1 000 000	
Fax professionnel	250 000	
Abonnements téléphoniques (national et international)	100 000	
Connexion Internet	350 000	
Abonnement Canal +	500 000	
Développement du Site Web de l'ARTAC	4 600 000	
Messagerie électronique de l'ARTAC	3 100 000	
Ecrans de télévision (2)	500 000	
Réfrigérateurs (2)	400 000	
<b>Sous-total 1</b>	<b>13 400 000</b>	
<b>B. Budget de fonctionnement</b>		
<b>1. Charges du personnel</b>		
Avantages accordés au personnel du Secrétariat Permanent	12 000 000	
Frais de mission et de représentation	36 690 000	
Frais de transport	29 130 000	
<b>2. Matériel de bureau</b>		
Consommables informatiques	1 800 000	
Papier, stylos, crayons, chemises et autres fournitures	1 000 000	
<b>3. Autres charges</b>		
Factures eau, électricité, téléphone et internet	1 200 000	
Entretien et maintenance des équipements (téléphone climatisation, photocopieurs ordinateurs et site web)	2 000 000	
Commodités	1 000 000	
Carburant et lubrifiant	2 000 000	
Autres charges diverses	2 780 000	
<b>4. Séminaires et réunions des experts</b>		
Séminaires ateliers	10 000 000	
Réunions des experts	12 000 000	
Préparation et organisation de la Conférence des Régulateurs	10 000 000	
<b>Sous-total 2</b>	<b>121 600 000</b>	
<b>Total des dépenses (St1 + St2)</b>	<b>135 000 000</b>	

### III. RISQUES

Le budget des recettes estimé à 135.000.000 FCFA provient de trois sources différentes :

- Les contributions financières des membres : elles sont de 10.000.000 de FCFA par membre et par an. A ce jour l'ARTAC compte huit membres :
  - ARCT, Burundi
  - ART, Cameroun
  - ARPCE, Congo
  - ARCEP, Gabon
  - ORTEL, Guinée Equatoriale
  - ART, RCA
  - ARTC, RDC
  - ARCEP, Tchad

Les contributions, si elles sont toutes reçues, s'élèvent à 80.000.000 FCA. Cependant, tous les membres ne cotisent pas régulièrement. Certains n'ont même jamais cotisé. D'où un risque de ne pas pouvoir recouvrer toutes ces sommes. Ce risque est estimé à 25%. Soit un taux de recouvrement estimé à 75%. D'où la nécessité de sensibilisation auprès des membres et la promotion auprès des adhérents potentiels.

- Les appuis du Régulateur Garant. L'ART du Cameroun, Régulateur garant de l'ARTAC a inscrit dans son programme d'actions 2019 une enveloppe de 30.000.000 au titre d'appui au Secrétariat Permanent de l'ARTAC. Cet appui, matériel ou financier, peut être considéré comme garanti.
- Les contributions des partenaires (UIT, UAT, CEAAC, CEA, COFED, UA, ...)

Des appuis peuvent provenir de ces partenaires. Pour cette année la CEEC, la CEA et le COFED ont manifesté leur intérêt à accompagner l'ARTAC. Ces promesses sont estimées à 25.000.000 FCA mais elles ne sont pas une garantie. Il appartiendra à l'ARTAC d'œuvrer à ce que ces intentions deviennent réalité.